



Confrontation et aide juridictionnelle

Par **Alkemia13**, le **04/06/2011 à 16:56**

Bonjour,rrnEtant victime de viol, j'ai rdv pour une première confrontation avec l'agresseur.rnà la police ce lundi matin 6 juin 2011.rnL'avocat que j'ai contacté et qui accepte de travailler avec l'AJ, rnme demande 300€HT pour m'assister.rnrnAyant droit à l'aide juridictionnelle, dois je payer cette somme où cette assistance rentre-elle dans le cadre de l'aj ?rrnJe suis un peu perdue, merci pour votre réponse en urgence.

Par **anos**, le **29/10/2018 à 13:24**

J'ai également le même problème. Là l'avocat facture 700€ !